



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 18 JUIN 2025

HORAIRE : 10h à 15h

En présentiel
IDEALCO
93 av. de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre



En distanciel
**PLATEFORME
FISAF**
Lien connexion envoyé en amont

BULLETIN DE PARTICIPATION

Administrateurs et Adhérents FISAF

Bulletin de participation à retourner avant le **10 juin 2025**

Merci de remplir un bulletin par personne

Prénom/Nom	Fonction	Organisme adhérent à la FISAF
.....
Adresse mail	

<p align="center">Montant de votre Cotisation 2025 à la FISAF</p> <p align="center"><i>Pour décompte du nombre de voix de votre association, établissement, service</i></p> <p align="center">.....</p>
--



Veillez entourer la mention utile

Je participe à l'Assemblée générale	En présentiel	En distanciel	<u>NON</u>	=> <u>Joindre un pouvoir</u>
Je participe au déjeuner de 12h30 à 13h30 en plateau-repas	OUI	NON		

Signature & cachet de votre organisme :



Bulletin d'inscription à renvoyer dûment rempli par courriel à p.cador@fisaf.asso.fr
avant le 10 juin 2025

Document scanné avec votre signature

Informations pratiques

L'Assemblée Générale se déroulera

- en présentiel dans les locaux de notre partenaire IDEALCO - 93 avenue de Fontainebleau – 94270 Le Kremlin-Bicêtre

Métro Ligne 7 – arrêt Le Kremlin-Bicêtre

- en distanciel sur la Plateforme Collaborative FISAF

Un lien de connexion vous sera envoyé en amont de la rencontre



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE 18 JUIN 2025**

FISAF – Délégation de pouvoir
Assemblée générale du 18 juin 2025

Jeudi 18 juin 2025 de 10h à 15h

FICHE DE DELEGATION D'UN POUVOIR

A renvoyer avant le 10 juin 2025 à p.cador@fisaf.asso.fr



Ne pouvant assister à l'Assemblée générale ordinaire du **Mercredi 18 juin 2025**, et conformément aux statuts de la FISAF, je soussigné(e)

M./Mme

De l'organisme :

En ma qualité de délégué(e) à l'assemblée générale ordinaire de la FISAF donne pouvoir à

M./Mme

De l'organisme :

- ✓ De me représenter
- ✓ De signer la feuille de présence
- ✓ De prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes se rapportant à l'ordre du jour fixé dans l'avis de convocation et généralement
- ✓ De faire en mon nom ce qu'il croira utile et nécessaire lors de l'assemblée générale ordinaire.

Date et lieu :

Signature :

Précédée de la mention « **Bon pour pouvoir** »

Fiche de délégation à renvoyer dûment remplie par courriel avant le 10 juin 2025 à

p.cador@fisaf.asso.fr

Adresse administrative : FISAF - 154 boulevard du Président Wilson - 33000 Bordeaux
Tél.: 05 57 77 48 30 - www.fisaf.asso.fr - Courriel : contact@fisaf.asso.fr

Siège social : FISAF/chez epss - 92 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris

Siret : 784 573 651 00063 - APE 8559B - Numéro d'agrément formation : 11 75 04 25 875



Conditions de vote pour l'Assemblée générale

Seuls pourront voter en Assemblée générale les membres adhérents à jour de leur cotisation 2025

Chaque association, organisme, fondation, institution adhérente, membre du collège A, représenté par ses délégués, dispose d'une voix par tranche d'un montant de cotisation défini dans le règlement intérieur.

Un délégué ne peut être porteur que d'un maximum de 10 voix (correspondant à un montant de cotisation maximum) par association, organisme, fondation ou institution adhérente.

Montant de la cotisation payée au titre de 2025	Nombre de voix
Jusqu'à 700€	1
Jusqu'à 1400€	2
Jusqu'à 2100€	3
Jusqu'à 2800€	4
Jusqu'à 3500€	5
Jusqu'à 4200€	6
Jusqu'à 4900€	7
Jusqu'à 5600€	8
Jusqu'à 6300€	9
Au-delà de 7000€	10

Nul ne peut être porteur de plus de 3 mandats donnés par d'autres adhérents, chacun de ces mandats ne peut porter sur plus de 10 voix.

Les personnes qualifiées, les délégués régionaux et les associations représentant les usagers sont porteurs d'une voix.